



SAINT- JUDOCE

MAIRIE

02 96 27 41 59

5 rue du Cordonnier, 22630 Saint-Judoce

MAIL: mairiestjudoce@wanadoo.fr

Site web: www.saint-judoce.fr

Accueil: Lundi, mardi, vendredi, samedi 10h00 à 12h00

URGENCES

Un **défiбрilateur** est à disposition sur la façade de la mairie, près de la porte du bureau du Maire, à gauche côté jardin.

SAMU	15
Gendarmerie	17
Pompiers	18
Toutes urgences	112

SANTE (Evran)

Pôle santé - Généralistes	02 57 69 02 30
Dentiste	02 96 88 60 03
Ostéopathe	06 08 97 76 00
Diététicien	06 99 84 64 58
Psychologue	06 95 01 30 96
Cabinet infirmiers	02 96 27 49 60
Orthophonistes	02 96 27 57 93
Kinésithérapeutes	02 96 27 47 32
	ou 02 96 86 29 20
Pharmacie	02 96 27 40 28
Pédicure / podologue	02 96 27 43 04
Cabinet vétérinaire	02 96 27 44 67

DECHETTERIE (Evran)

Lundi	14h00 à 17h45
Mardi	fermée
Mercredi	8h45 à 12h30
Jeudi à samedi	8h45 à 12h30
et de	14h00 à 17h45

LETTRE D'INFOS

CONSEIL MUNICIPAL DU 04/07/2024 :

- ◆ Travaux - rénovation de la toiture de l'église - avenant marché ;
- ◆ Travaux - déconstruction, reconstruction de l'atelier municipal - approbation des pièces D.C.E. ;
- ◆ Culture - adhésion à la Fondation du Patrimoine ;
- ◆ Informations diverses ;
- ◆ Dates à retenir.



CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2024.

Étaient présents : Martial Fairier, Sylvie Barbé, Éric Échard, Jean-Yves Baey, Sylvie Jaquet, Patrick Yver, Sandra Charité, Michel Moy.

Étaient absents excusés :

Marie-Claire Cotteaux qui a remis un pouvoir à Sylvie Barbé.

Francis Portero qui a remis un pouvoir à Éric Échard.

Étaient absents :

Jérôme Nicolas et Philippe Nogues.

POINTS EVOQUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Travaux - rénovation de la toiture de l'église - avenant marché :

Cette délibération a été reportée au prochain Conseil Municipal pour complément d'informations.

Travaux - déconstruction, reconstruction de l'atelier municipal - approbation des pièces D.C.E (Dossier de Consultation des Entreprises) :

Le Conseil Municipal, après analyse du dossier a apporté des modifications sur certains lots du projet. Ces modifications ont été transmises au maître d'œuvre. Le Conseil Municipal à l'unanimité, a approuvé le dossier de consultation des entreprises, a autorisé le lancement de la consultation des entreprises sous la forme d'appel d'offres ouvert, a chargé la commission appel d'offres d'examiner les offres, d'éliminer les offres non conformes et désigner les entreprises retenues. L'appel d'offre est lancé le 9 juillet pour une réponse le 9 août. Il est prévu de valider les offres des différentes entreprises lors du Conseil Municipal du 26 septembre 2024.

Il est rappelé que pour ces travaux la commune bénéficiera de diverses subventions :

- 50.000 € au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) attribuée par l'État ;
- 75.000 € de fonds de concours attribués par Dinan Agglomération ;
- 12.500 € au titre de la D.S.I.L. (Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local) attribuée par l'État.

Culture - adhésion à la Fondation du Patrimoine :

La Fondation du Patrimoine accompagne les collectivités dans leurs projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine.

Depuis le 8 janvier 2024, la Fondation du Patrimoine nous apporte un accompagnement technique et financier dans le bon déroulement de la campagne de mécénat populaire, en faveur de la restauration de l'église (Rénovation de la toiture).

Le Conseil Municipal à la majorité a donné un avis favorable à l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour un montant annuel de 200 €.

INFORMATIONS GENERALES :

A dimanche sur le canal : nous faisons appel aux bonnes volontés pour nous aider à monter et démonter le stand qui sera installé au bord du Canal au Vieux Bourg près de la passerelle. Cet évènement se déroulera le dimanche 28 juillet 2024.

Ordures ménagères : concernant les points d'apport volontaires habituels, vous remarquerez que les papiers et les emballages recyclables sont désormais dans la même colonne jaune. Rien ne change pour le verre.

Les ordures ménagères restent collectées en bacs individuels.

Un flyer sur les papiers et les emballages dans la même colonne aux points d'apport volontaire est joint à la lettre d'info.

Exposition à l'église de Saint-Judoce sur les « Soeurs de Broons » et leur présence sur notre commune entre 1874 et 1961. Ouvert tous les après-midis jusqu'au 11 novembre 2024.

Rappel aux nouveaux habitants ou personnes qui n'ont pas de plaque de numéro de rue, celle-ci est à disposition et à récupérer au plus vite à la Mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Transport scolaire : nous vous rappelons l'existence d'un transport scolaire desservant certains villages de la commune de Saint-Judoce vers les écoles et le collège d'Evran. Pour l'année scolaire 2023 - 2024, la date limite d'inscription à ce transport est fixée au 31 juillet 2024. L'inscription se fait en mairie.

DATES A RETENIR :

ICI :

Jeudi 11 juillet 2024 à 12h00 : le Club de l'Amitié organise un pique-nique dans le Bar Associatif. Chacun apporte son repas. L'association offre l'apéritif et le café. Ouvert à tous.

Dimanche 28 juillet 2024 : « A Dimanche sur le Canal » Les Escales Fluviales vous proposent :

A partir de 12h au Port d'EVAN apéritif offert, pique-nique ou restauration, buvette avec animations musicales, marché de créateurs...
A partir de 16h près de la Passerelle à Saint-Judoce animation musicale avec les chants marins « vents et marées » café, thé offert par la Mairie.

Jeudi 19 septembre 2024 à 12h00 : le Club de l'Amitié vous propose un repas (menu à déterminer) dans la salle communale « Le Préau ».

Vendredi 25 octobre 2024 en soirée : concert à l'église avec le groupe de chanteuses bretonnes DIXIT TRIO (des précisions vous seront communiquées ultérieurement).

CHEZ NOS VOISINS :

Dimanche 14 juillet à EVAN : 25 rue de Haute Rive - Salle Beaumanoir
Repas - feu d'artifice.

Dimanche 04 août 2024 à SAINT ANDRE DES EAUX :
7h : Marathon, 13h15 : courses cyclistes sur circuit fermé.

**Le Secrétariat de la Mairie sera fermé du
mercredi 21 août au vendredi 06 septembre 2024 inclus.
L'accueil du public sera fermé les samedis matin du mois
d'août.**

**Toutefois, une permanence téléphonique est assurée par
les élus par le numéro de la Mairie.**